

Besançon, le **05 JAN. 2021**

Direction des routes, des infrastructures et des transports

Service Central d'Ingénierie Routière

Affaire suivie par : A. PILLET

Ligne directe : 03.81.25.96.38

Référence : CS 7122

Madame Brigitte ANGELLI
Monsieur Didier MERMET GRANDFILLE
4 lotissement « Les Hauts de Pugey »
25720 PUGEY

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 5 décembre 2020, vous attirez l'attention du Département sur les liaisons douces qui pourraient être supportées par la RD 141 entre Fontain et Beure, ainsi que par la RD 308 entre Larnod et Beure. Vous évoquez également plus largement l'enjeu des déplacements quotidiens par modes doux entre ces communes et le cœur de l'agglomération bisontine.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer que le Département mène actuellement une concertation avec l'ensemble des intercommunalités de son territoire pour élaborer son futur schéma cyclable. La collectivité du Grand Besançon Métropole sera ainsi sollicitée très prochainement dans ce cadre.

Cette concertation est également l'occasion de définir les modalités d'aide financière dédiées aux projets cyclables du bloc communal tout en sachant que l'objectif est d'arrêter celles-ci d'ici le premier trimestre 2021.

Pour l'année 2021, le Département a budgété une enveloppe dédiée que pourront solliciter les territoires dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets. Ces projets pourront ainsi être financés directement via la nouvelle politique cyclable Départementale.

Par ailleurs, si les modalités d'aide des aménagements cyclables portés par le bloc communal ne sont pas encore arrêtées, il est envisagé que soient exigées une continuité et une cohérence dans l'infrastructure créée, mais également qu'elle s'insère dans une réflexion globale sur le développement des modes doux. Ainsi, la question des liaisons douces entre Besançon, Fontain, Beure et Larnod, parfois situées sur des réseaux routiers très contraints, feront l'objet des prochaines réunions de travail entre le Département et Grand Besançon Métropole.

Dans l'attente de cette concertation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Département,



Christine BOUQUIN